

Le 4 juillet 2022,

À une assemblée ordinaire du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 4 juillet 2022 à 19 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mmes Francine Couette, Karine Godbout et Marlène Bourgault, MM. Sébastien Thibault, Richard Côté et Gaétan Anctil, tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2022-150

ACCEPTATION ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2022-151

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2022

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 juin 2022 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la directrice générale présente à l'assemblée en cours.

Rés. 2022-152

PÉRIODE DE QUESTION

Des citoyens posent des questions quant à l'application du règlement sur les abris hivernaux.

Rés. 2022-153

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ –
VENTE POUR TAXES**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité que Mmes Joëlle Vitalis et Josée-Ann Anctil soient autorisées par la municipalité à enchérir sur la vente pour non-paiement des taxes municipales qui se tiendra le 21 juillet afin de garantir éventuellement la récupération des taxes et frais assumés pour la vente de l'immeuble, le tout en conformité avec l'article 536 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Rés. 2022-154

AJUSTEMENT SALARIAL

CONSIDÉRANT QUE le coût de la vie augmente considérablement depuis plusieurs mois,

CONSIDÉRANT QUE la main d'œuvre se fait de plus en plus rare, que la recherche de candidats pour combler des postes spécifiques devient très



N° de résolution
ou annotation

difficile et que le gouvernement prévoit que la situation ne s'améliorera pas d'ici 5 à 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE la recherche de main d'œuvre et la formation de nouveaux employés représentent un coût pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité compte sur un grand nombre d'employés qualifiés et désire s'assurer de garder son personnel en place encore plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait prévu dans le budget de l'année 2022 3% de latitude afin de réévaluer le salaire des employés municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Godbout avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu à l'unanimité d'effectuer un ajustement salarial à la hausse de 3% à tous les employés de la municipalité, à l'exception des employés du terrain de jeu et de la piscine municipale, pour lesquels le salaire est basé sur le salaire minimum en vigueur et varie en fonction de la formation, de l'expérience et de l'ancienneté, tel que prévu à la *Politique salariale*. Cet ajustement salarial sera effectué sur la paie des employés dans la semaine du 11 juillet et sera rétroactive au 1^{er} janvier 2022. Une condition s'applique aux employés saisonniers hivernaux, qui recevront cet ajustement rétroactif à la condition de revenir à l'emploi de la municipalité pour la saison 2022-2023.

Rés. 2022-155

ADOPTION POLITIQUE SALARIALE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Ancil avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité d'adopter le document *Politique salariale et détail des avantages sociaux*. Ledit document sera disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site Web de la municipalité.

Rés. 2022-156

MODIFICATION DES FRAIS D’AFFICHAGE – PANNEAU ÉLECTRONIQUE CENTRE DU VILLAGE

Il est proposé par la conseillère Karine Godbout avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu à l'unanimité que les frais d'affichage et de graphisme soient adoptés pour l'affiche électronique située au centre du village :

- 1 semaine : 15 \$
- 2 semaines : 25 \$
- 3 semaines : 40 \$
- 4 semaines : 50 \$

Surplus pour graphisme (au besoin) : 10 \$ par projet

Rés. 2022-157

RENOUVELLEMENT ASSURANCES COLLECTIVES

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité que la municipalité accepte la proposition de Desjardins Assurances pour le renouvellement des assurances collectives des employés assujettis avec une baisse de 17.8% par rapport aux taux de l'année 2021.

Rés. 2022-158

DEMANDE DE PERMISSION VOIRIE – TRAVAUX RUE PRINCIPALE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Ancil avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité de demander au ministère du transport du Québec une permission afin d'effectuer des travaux sur la rue Principale entre le rang des Gagnon et la rue du Moulin entre le 1^{er} septembre 2022 et le 31 décembre 2022, dans le but d'effectuer le chemisage de certaines conduites aqueduc dans ce secteur.

Rés. 2022-159

RÉSULTAT OUVERTURE DES SOUMISSIONS – ENROBÉ BITUMINEUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu quatre soumissions dans le



N° de résolution
ou annotation

Rés. 2022-160

cadre de son appel d'offres pour des travaux d'enrobé bitumineux :

Les entreprises Lévisiennes : 218 974.80 \$ + taxes
Construction BML (Sintra) : 261 981.00 \$ + taxes
Pavage scellant Jirico inc. : 255 408.00 \$ + taxes
Les entreprises JR Morin inc. : 218 474.00\$ + taxes

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Pamphile accepte la soumission de Les entreprises JR Morin inc. au montant de 218 474.00\$ + taxes afin d'effectuer des travaux d'enrobé bitumineux dans le rang des Moreau, le rang du Nord, la rue du Foyer Nord, la rue Desjardins et la rue Lajeunesse.

AUTORISATION DÉPENSES – ACHAT CAMIONNETTE

CONSIDÉRANT QUE la camionnette Ford 1985 utilisée en période estivale pour l'arrosage des diverses installations de jardinières a été refusé à la dernière inspection mécanique dû à une pièce défectueuse;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait plusieurs recherches afin de trouver la pièce défectueuse et d'en faire le remplacement pour que la camionnette soit acceptée lors de l'inspection mécanique;

CONSIDÉRANT QUE les recherches ont été infructueuse dû à l'âge de la camionnette et de ses pièces;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne peut plus utiliser cette camionnette et qu'elle doit avoir un véhicule adéquat pour transporter l'équipement requis pour l'arrosage des jardinières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité d'autoriser le contremaître des travaux publics, M. Alain Leclerc, à effectuer une dépense maximale de 40 000\$ + taxes pour l'achat d'une camionnette adéquate pour les besoins exposés.

Rés. 2022-161

PLANIFICATION DES TRAVAUX TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux



N° de résolution
ou annotation

version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°1 ci-jointe reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Rés. 2022-162

APPEL D'OFFRES – CHEMISAGE CONDUITES AQUEDUC

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à déposer un appel d'offres publics afin d'effectuer le chemisage de conduites aqueduc prévu à la programmation des travaux TECQ 2019-2023 pour l'année 2022. La municipalité ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions qui seront déposées.

Rés. 2022-163

DÉPÔT PROJET PRIMA

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la technicienne en loisirs sportifs et culturels, Mme Geneviève Flamand, à déposer un projet dans le cadre du programme de subvention PRIMA et à signer les documents pour et au nom de la municipalité.

Rés. 2022-164

APPEL DE CANDIDATURE – RESPONSABLE CASSE-CROUTE ARÉNA

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité que la municipalité demande un appel de candidature dans le but d'engager un ou une responsable pour le casse-croûte de l'aréna, et de retenir les services du Centre d'Aide à la Recherche d'Emploi de Montmagny-L'Islet (CARE) pour cet appel de candidature.

Rés. 2022-165

RAPPORT SUR LES PERMIS

Il est proposé par la conseillère Karine Godbout avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu à l'unanimité d'accepter le rapport pour les permis suivants :

Francine Brabant	Toiture du cabanon
Bureau de poste	Changer porte et revêtement ext. avant
Stéphanie Slater	Rénovation salle de bain
Henri Pelletier	Toiture + 4 fenêtres à changer
Marcellin Demers	Toiture
Éric Durand	Rénovation cabanon
Ferme Bélica	Fenêtres, isolation, revêtement ext.
Karine Bourgault	Agrandir galerie+toiture
Christian Demers	Rénovation salle de bain
Kate Vaillancourt	Refaire toiture
Simon Pelletier	Refaire véranda triplex
André Charland	Rénovation salle de bain
Guillaume Lebel	Toiture
Marco Blanchet	Refaire Toiture et peinture ext. Bardeau Maibec
Gilberte Pelletier	Refaire marche galerie fibre de verre
Gervais Vaillancourt	Refaire galerie
Lorraine Cloutier	Travaux autour maison problème cave
Laurent Chouinard	Toiture et 2 fenêtres
Émilie Plante-Lachapelle	Deck de piscine



N° de résolution
ou annotation

Daniel Blanchet
Marielle Méthot
Marielle Méthot
Alyre Pelletier

Pavillon Gazebo 14'X16'
Remise 12'X12'
Gazebo
Agrandissement du chalet 16'X20'
construction d'un garage 30'X30'
Entrepôt 60'X140' système de fendage
(Bois de foyer) 2e permis 30'X110'

Rés. 2022-166

**APPUI DEMANDE DE FINANCEMENT – PROJET PILOTE
MARCHÉ PUBLIC COLLECTIF**

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de développement territorial et économique et le Fonds de vitalisation de la MRC de L'Islet permettraient de bonifier l'aide financière demandée au programme PADAAR;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Marlène Bourault et il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale de la municipalité de St-Marcel, Madame Marie-Claude Chouinard, à déposer une demande de financement au PADAAR, au Fonds de développement territorial et économique et le Fonds de vitalisation pour le projet nommé Projet-pilote de marché collectif.

Rés. 2022-167

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu à l'unanimité que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de juin 2022 au montant de 239 460.44\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont, directrice générale

Rés. 2022-168

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit close. Il est 20 h 16.

Mario Leblanc, maire

Alexandra Dupont, Directrice générale